Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 30 (1922)

Heft: 7

Artikel: Les châteaux incendiés pendant les guerres de Bourgogne dans le

Pays de Vaud et le Chablais

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24414

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- »2. Les déplacements se feront dans les chefs-lieux de district en présence du sous-préfet et dans les autres communes en présence de l'agent.
- » 3. Les Municipalités sont responsables que ces déplacements s'effectuent avec décence.
- » 4. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution et de la notification du présent arrêté qui sera inséré au Bulletin des lois. »

Les instructions et arrêtés du pouvoir central étaient de nature à modérer l'enthousiasme pour les arbres de liberté. Les Vaudois cependant profitèrent de la faculté qui leur était laissée de conserver autant que possible, s'ils ne menaçaient pas ruine, les symboles de l'indépendance proclamée le 24 janvier 1798.

L. MOGEON.

LES CHATEAUX INCENDIÈS PENDANT LES GUERRES DE BOURGOGNE DANS LE PAYS DE VAUD ET LE CHABLAIS

On sait que l'ambition de Louis XI, roi de France, qui convoitait les riches terres du Duc Charles le Téméraire, fut une des causes déterminantes des guerres de Bourgogne. Sans entrer dans le détail de celles-ci, rappelons que, d'un côté, ce monarque réussit à faire épouser sa cause par les Suisses et que d'autre part, le comte de Romont, seigneur de Vaud, la duchesse Yolande de Savoie avec toute la noblesse vaudoise et savoisienne prirent le parti de son adversaire. En conséquence, Confédérés et Valaisans envahirent le Pays de Vaud et une partie du Chablais, incendiant et saccageant plusieurs châteaux, villes et villages de ces provinces.

Les Archives d'Etat de Genève possèdent une liste, probablement inédite, de ces derniers, dressée par un scribe contemporain resté anonyme. Peut-être était-ce le secrétaire du Conseil d'alors? C'est possible, toutefois nous n'avons pas réussi à identifier l'écriture du texte dont il s'agit.

Au reste notre chroniqueur paraît avoir fait ses inscriptions à deux reprises différentes, la première à la date du 22 octobre 1475 et la seconde à celle du 24 du même mois, autrement il serait impossible d'expliquer la contradiction qui semble résulter de la comparaison de ces deux dates.

Le document original étant en latin, nous le traduisons comme suit :

1475. L'an du Seigneur MIIICLXXV et le dimanche XXII^{me} octobre, furent brûlés par les bernois et les fribourgeois, les châteaux (du Pays) de Vaud, (savoir) les deux châteaux de Mont, la Sarraz et plusieurs autres châteaux de la même contrée.

S'ensuivent les châteaux incendiés par les bernois et les fribourgeois ; l'année 1475, le 28 octobre :

Lucens = Lucens
la Serra = La Sarraz

Mons le Nove = Mont le Grand

Mons le Vieil = Mont le Vieux

Estaveyez = Estavayer

Montagnye = Montagny les Monts

Sorpyraz = Surpierre

Corlayen = ?

Tallaien = Attalens

Bossonnan = Bossonnens

Romon et Villam = château et Ville de Romont

¹ Bibliothèque manuscrite, vol. 64, folio 120 verso.

Morgie = Morges

Orbaz = Orbe

Sancte Crucis = Sainte-Croix

Granczonis = Grandson

Verdes = Everdes

Lecle en Vau = les Clées

Chanven = Champvent

Cossonay = Cossonay.

S'ensuivent les châteaux du Pays de Chablais brûlés par les Valaisans, dans l'année 1476 (MIIICLXXVI).

Et premièrement : Contegii = Conthey

Sallionis = Saillon

Saxonis = le Scex (ou Saxon)

Martigniaci = Martigny

Bacii = Bex

Duo Santitrifonis = les deux St-Triphon

Aquiani et Villam = Evian et la Ville

Sancti Pauli = Saint-Paul

Novacilla = Neuvecelle

Gruerii = Gruyères (?)

Turris, Viviaci et Villa = La Tour,

[Vevey et la Ville de Vevey

Villam Novam = Villeneuve

Villam et Cast. Allodii = Ville et châ-

[teau d'Aigle.

Incendièrent plusieurs villages et subséquemment furent (commis) plusieurs homicides.

Massilliaci = Maxilly

Russino = Russins

Chatellaz = Châtelard

Allamandi = Allaman.

(Communiqué par M. F.-Raoul Campiche, archiviste.)